



## Déclaration liminaire du Sgen-Cfdt LIMOUSIN

*CDEN Haute-Vienne du 23 juin 2017*

Monsieur le Préfet,

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

A l'occasion de ce CDEN, qui concerne notamment l'ajustement de la carte scolaire, nous tenons à souligner que, même si les moyens mis à disposition de la Haute-Vienne demeurent à nos yeux insuffisants au regard de son rang national, force est de reconnaître que la situation s'est améliorée sur de nombreux points lors du quinquennat qui vient de s'achever.

Cependant, beaucoup reste à faire pour améliorer les conditions d'exercice dans notre département, notamment au niveau du remplacement qui reste problématique ces derniers mois, malgré la décision que vous avez prise en février dernier et que nous avons saluée, Madame l'Inspectrice d'Académie, de créer 8 postes consacrés à la Brigade départementale.

Nous espérons que le contexte de sous-nombre annoncé à la rentrée n'annihilera pas ces efforts, en obligeant à affecter des personnels TR sur des postes non pourvus. Le recours à la liste complémentaire du CRPE ou l'attribution d'INEAT nous apparaissent comme des solutions adaptées à ce problème, bien meilleures en tout cas qu'un appel massif à des personnels contractuels, dont le premier degré était jusqu'alors préservé.

*Cependant, au vu des éléments explicités ce matin en CTSD sur certaines écoles en situation de forte tension, nous vous réitérons, Madame l'Inspectrice d'Académie, notre demande de procéder à une ouverture sur les écoles de Vayres, St Cyr et sur le RPI Champagnac-Champsac, puis de ne pas procéder à la fermeture envisagée sur l'école René Blanchot de Limoges située en REP+.*

Le nouveau Ministre, Jean-Michel Blanquer, a décidé de donner par décret la possibilité offerte aux communes qui le souhaitent, dès la rentrée prochaine, de revenir à la semaine de 4 jours. Possibilité dont de nombreuses collectivités ont souhaité s'emparer avant même la publication du décret...

Il est dommage que le temps de la concertation qui avait fait défaut sur certains territoires lors de la mise en place de la réforme Peillon soit totalement absent de ce nouveau retour de balancier...

L'École a aussi besoin de temps long et de cohérence. Quelle est la cohérence d'un système qui promeut une organisation du temps scolaire à la suite d'une grande consultation nationale et qui la remet en cause à la première alternance politique ?

Il aurait été souhaitable qu'une évaluation soit faite de cette organisation du temps scolaire, que l'on prenne le temps de la concertation avec tous les acteurs... Cette façon d'agir, dans la précipitation ne permet pas la sérénité pourtant tellement nécessaire à l'école.

En n'imposant pas d'organisation nouvelle, le nouveau décret permet toutefois à M. le Recteur, ainsi qu'aux directeurs et directrices académiques, de prendre le temps de mettre en place un véritable échange entre les différents acteurs.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler l'attachement du Sgen-Cfdt au principe de l'inclusion scolaire. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'enracinement progressif de ce dispositif dans l'école.

Par contre, il nous semble important de souligner que l'accueil de ces élèves à besoins éducatifs particuliers doit s'accompagner de contreparties (diminution des effectifs, meilleur encadrement, formation...) afin de maintenir la qualité des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Enfin, le Sgen-Cfdt s'interroge sur les problèmes de recrutement des différents acteurs de l'Éducation Nationale.

Le manque d'attractivité pour les métiers de l'enseignement entraîne une dégradation des conditions de scolarisation des enfants (manque de remplaçants, recrutement de contractuels insuffisamment formés...).

Ce déficit en personnels entraîne lui-même des difficultés à suivre une formation continue suffisante et cohérente tout au long de la carrière, et empêche l'administration de prendre en compte à sa juste hauteur l'état de santé des personnels fragilisés (par le refus de nombreux allègements de service notamment).

Merci de votre attention.